## Commune du Dévoluy

Département des Hautes-Alpes

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2014 PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze et le 12 février, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 06 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à La Joue du Loup au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 25

**Présents :** Joëlle ARIELLO, Carly BUTEL, Michel CARPANO, Serge GILLET, Emmanuel JEANSELME, Serge LAURENS, Alain LAURENS, Philippe MARINI, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, René PATRAS, Franck PATRAS, Létizia PATRAS, Jacqueline PUGET, Philippe RICHARD, Christine ROUX, Christian SARRAZIN, Henri SERRES, Jean-Paul SERRES, Cathy VILLERMET

**Pouvoirs :** Lionel AMAT a donné pouvoir à Jean-Claude MICHEL, Pascal PEYREMORTE a donné pouvoir à Philippe MARINI, Jean-Marie PRAYER a donné pouvoir à Jean-Marie BERNARD

**Absents :** Lionel AMAT, Suzanne ANDRE, Jonathan AVERLANT, Didier BERNAD, Bernard CELCE, Lionel MARIN, Bernadette MALTESE, Agnès MICHEL, Patrick MICHEL, Laurent MUZARD, Pascal PEYREMORTE, Jean-Marie PRAYER, Gérard SERRES, Jocelyne SERRES, Thierry SERRES.

Excusés: Eliane BEAUME, Jacques BLACHE, Jean-Marie PRAYER

Secrétaire de séance : René PATRAS

Le Maire fait l'appel des conseillers.

Aucune remarque concernant le compte rendu de la dernière réunion n'est formulée.

## 1. Vote des comptes administratifs

# **Budget Principal**

A noter que ce budget 2013 a été fait en ne connaissant pas réellement les dépenses comme les recettes ; la fusion des 5 budgets n'était pas évidente ; pas la même nomenclature comptable entre les communes et EPCI de moins et de plus de 500 habitants, pas de budgets annexes dans certaines communes et des services comme l'eau ou l'assainissement gérés dans le budget général etc. De plus le vote s'est fait en février alors qu'on ne connaissait pas certaines recettes : impôt, DGF... et pas assez de recul pour appréhender certaines dépenses.

Ceci pour expliquer des écarts importants entre le BP et le réalisé.

Il en ressort, quand même une relative maitrise des dépenses et une augmentation des recettes après une estimation prudente.

Restes à réaliser : en recettes comme en dépenses : construction de bureaux et local personnel au garage communal.

Pour info : Résultat de fonctionnement : + 4 512 807,45 €

Résultat d'investissement : - 2 557 581,20 €

#### FONCTIONNEMENT détail des dépenses, par chapitres

#### 011 : charges à caractère général

Des réalisations parfois éloignées des prévisions ; outre l'explication donnée ci-dessus, à noter des erreurs d'imputation (qui seront bien évidement corrigées pour le budget 2014).

60612 : énergie – électricité : 158 603,55 € (204 688,66 en prévisionnel) : des charges ont été payées dans budget annexe eau/assainissement/STEP : essentiellement STEP Agnières

60621 : combustibles : estimation 85800, réalisé 94183 €. A noter première année de fonctionnement du centre sportif et pas de référence en début d'année 2013

60636 : vêtements de travail : essentiellement le renouvellement de l'ensemble des tenues : 25 209 €

6064 : fournitures administratives : 23539,29 €, plus du double ; on avait réduit les achats en fin 2012, il ne restait quasiment plus rien donc pas mal de commandes en 2013, de plus nouveau papier à entête pour la commune nouvelle,

611 : contrats de prestations de services : 299 722,90 € (690000 € au BP), sur cet article sont comptabilisés les frais de secours, ambulances, hélicoptères, cantine et prestations diverses ; on est, d'une part, toujours très pessimiste, de plus difficile de comptabiliser au début 2013 l'ensemble de tous les contrats de prestation de service. Sans oublier, là aussi, les erreurs d'imputation avec le 6238 (divers).

62873 : versement subvention d'équilibre au CCAS : 211 557,90 € (159000 au BP) : plus d'enfants le matin tôt : nécessité d'avoir 2 adultes dès la présence de 4 enfants, paiement de quelques heures supplémentaires, I personne supplémentaire à Super l'hiver dernier ayant permis également la mise en place de la garderie périscolaire à l'école de St Etienne le soir jusqu'à 19H30 pendant l'hiver.

#### 012 : charges de personnel

Suite à l'hiver particulièrement enneigé, avec beaucoup d'heures de déneigement, une DM avait été prise portant les crédits ouverts à 2 315 000 €

Beaucoup d'arrêts maladie de longue durée avec embauche de contractuels pour remplacer : des recettes sont affichés au 6419 en recettes de fonctionnement.

### 65 : autres charges de gestion courante

6541 : créances admises en non-valeur : annulation des créances de Transmontagne (Communauté de Communes du Dévoluy et commune d'Agnières), certaines écritures comptables nécessaires n'avaient pas été prévues.

6574 : subventions aux associations : 587 000 € dont 530000 € à l'OT.

#### 66 : charges financières

6618 et 668: autres dettes : peu de consommation car on n'a peu utilisé de lignes de trésorerie, remboursement de celle de la CCD en février 2013.

#### 67: charges exceptionnelles

67441 : aux budgets annexes, budget cinéma : 19059 €, bien noter que le budget principal finance en intégralité ce budget annexe et permet ainsi le fonctionnement du cinéma à la Joue.

6745 : subventions aux personnes droit privé : 7000 € pour ciné05 (pour cinéma Super).

6748 : autres : versement à Amaury sport pour le criterium : 71 000

#### Recettes de fonctionnement, par chapitres

#### 013 : atténuations de charges

6419 : étaient prévus les remboursements des charges de personnel par les budgets annexes. Uniquement, les remboursements des arrêts maladie et de Dévoluy Ski Développement pour ménage de leurs locaux.

#### 70 : vente de produits...

7018 : vente de produits finis : 5161 € vente consommations à la base de loisirs

70323 : occupation domaine public : 35161 €, redevance pylônes, redevance circuit moto neige, parc aventure, centres équestres, diane du Dévoluy encaissée à cet article et non au suivant, prévu également le loyer IRAM-CNRS non concrétisé en 2013.

70631: à caractère sportif: 87 220 € recettes du centre sportif.

70632 : à caractère de loisirs : 14 479 € recettes base de loisirs.

7067 : 14704 €, recettes cantine St Etienne

70688 : autres prestations de services: 70412 €, agences Postales, et essentiellement les prestations de déneigement pour les résidences et le CG, quelques particuliers.

70872 et 70873 : remboursement des budgets annexes des charges de personnel : 150 513 e et 352 830 €

70878 : autres redevables, 23 357 € charges payées par les locataires des appartements communaux.

7088 : autres produits, 6 066 € : location caisson équarrissage.

### 73 : impôts et taxes

73111 et 73112 : plus que prévu, régularisation et augmentation des bases d'imposition, « attention » : non des taux...Peu de maîtrise sur les articles suivants : fonds de péréquation, de compensation... le tout décidé par l'Etat.

7336 : droits de place : 13 227 €, télécommandes, et marchés été

7337 : droits de stationnement, 93 410 € : recettes parking couvert

7351 : taxe sur l'électricité : 73 245 € versement de la taxe 2012.

7362 : taxe de séjour : 297 982 €

7366 : taxe sur les remontées mécaniques : taxe loi montagne 3% : 217 982 €

#### 74: dotations, subventions, participations

Ensemble des dotations versées par l'Etat.

7472 et 74718 : 23200 € versement Région et Etat pour la MSP et l'action saisonnalité

7473 : département, 25 050 € subvention pour le Critérium, Camps basket et exposition bibliothèque

7478: autres organismes, participation DSD pour VTT descente,

75 : autres produits de gestion courante

751 : redevances pour concessions, 17 415 € ; essentiellement redevance carrières la Cluse : 16 465 €

752 : revenus des immeubles, 275 332 ,45 € : loyer locaux et appartements, groupements pastoraux, sociétés de chasse

757 : redevances versées par concessionnaires, 886 569,56 € : redevance DSD 7% 407 000 environ - ne pas oublier paiement direct par DSD de 200 000€ à l'OT et 50 000 au COS, participation DSD sur emprunts neige et retenue collinaire (474000 €), redevance maison col du Festre...

758 : produits divers, 247 647 € : une partie secours sur piste, plus divers produits, location des salles des fêtes et salles communales....

77: produits exceptionnels

775: reprise camion sortie inventaire : 20000 €

## **INVESTISSEMENT** dépenses

20 : immobilisations incorporelles : Etudes : 125 553 €

202: PLU

2031 : centre bien-être (AMO), sentiers thématiques, espace muséo, CAMPUS

2051 : JVS : logiciel compta, population, facturation...
21 : immobilisations corporelles : 1 826 345 €

Moins que prévu : les bureaux au garage communal n'ayant pas été réalisés...

2111 : acquisition terrain Cypières, échange terrain Jean Patras

2113: VTT descente

2118: acquisition terrain Corréard

2128: enrochement Obiou, portail piscine, escalier La Joue, aménagements abords centre sportif

21312 : cantine école

21318 : aménagements des appartements, acquisition maison Corréard, travaux centre sportif

2132: menuiseries gîte Rocher Rond,

2135: installations Centre sportif (tribunes, parquet...), extension garage communal...

2151 : pont du Play et voirie communale

2152 : signalétique

21538 : rien mais prévu éclairage public

21571: achat Mercedes

2158 : bungalow techniques, vidéosurveillance Super, divers achats (séche chaussure ski de fond...)

2181 : cinéma numérique Super, matériel muscu centre sportif

2182 : prise de force et boite vitesse sur camion Mercedes, achat véhicule atelier, clio et kangoo

2183 : achat ordinateurs, matériel informatique et système informatique centre sportif, PV électronique, 4 ordi espace public numérique bibliothèque, caisse enregistreuse base de loisirs

2184: achat mobiliers surtout centre sportif

2187 : achat matériel ludonordique, défibrillateur

16: emprunts et dettes

Remboursement du capital de la dette. A noter le remboursement d'un court terme (725 000) mais moins que prévu car 475 000 remboursé sur le budget de l'eau.

#### **Recettes**

#### 10, Dotations, fonds divers et réserves

10672 : FCTVA : 824 175 (1 014 000 prévus) perçu plus avec 311 000 de FCTVA lié à la STEP d'Agnières encaissé sur budget annexe.

### 13: subventions d'équipement

RAS

Jean-Paul SERRES a bien noté la complexité, suite à la fusion des 5 collectivités, de préparation du budget 2013 cependant, plusieurs points à souligner :

- Etre attentif car différences importantes sur certaines imputations entre l'estimation et la réalisation
- Pour le centre sportif, il serait bien de pouvoir disposer d'une comptabilité analytique
- Sur Agnières la présentation se faisait par opération d'investissement ce qui était bien car plus lisible

- Gestion de la dette, bien de disposer de tableaux consolidés, car la commune est endettée et il faut pouvoir apporter des réponses à la population

Le Maire précise que les états d'évolution de la dette sont transmis au moment du budget primitif ; le budget 2013 est un budget atypique mais celui de 2014 le sera également car transfert de certaines compétences à la CCBD ; fiches par opération non présentées car peu d'investissement cette année. Pas d'autres observations donc le Maire se retire pour laisser la présidence à Jacqueline PUGET, 1 er adjoint, afin de procéder au vote de ce compte administratif 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal.

# Ordures Ménagères :

Solde d'exécution de la section d'exploitation positif de 257 523,37 €, solde négatif de -2791,43 € en section d'investissement.

En rajoutant les résultats de 2012 : + 607 780,18 € en exploitation et – 44 355,72 € en investissement.

Ce résultat de la section d'exploitation s'explique par la facturation en 2012 de 1,5 ans de redevance suite au changement de la période de facturation qui est passée à l'année civile.

### **FONCTIONNEMENT-** dépenses

### 011 : charges à caractère général :

611 et 618 : sous traitance et divers, enfouissement des ordures ménagères au CSDU de Sorbiers : 97 315,27 € 60221 et 6066 : carburants, 19 666 €

#### 012 : charges de personnel

Remboursement au budget général des dépenses de personnel : 74 091,52 €, uniquement les agents de collecte, pas d'encadrement ni de secrétariat contrairement à ce que faisait la CCD.

65 : autres charges de gestion courante

658 : charges diverses : 53 164 € : participation à la CC2B pour le tri sélectif, le quai de transfert.

Pas de créances admises en non-valeur cette année. Ni d'annulation de créances « douteuses » les procédures de liquidation judiciaire sont en cours et non terminés.

#### recettes

70 : vente de produits

708 : prestations de services, 530 671€ : montant du rôle REOM

758 autres produits : REOM partielle suite arrêt de compte en cours d'année

### **INVESTISSEMENT-** dépenses et recettes

Dépenses : 2135 : installations : 14 790 € : mise en place de conteneurs semi enterrés Et 1641 : dette en capital, emprunt camion BOM et conteneurs semi enterrés

Recettes: 1313: département: 15 723 €, subv conteneurs CG.

Le Maire souligne que la compétence ordures ménagères sera transférée en 2015 à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, que des simulations sont en cours et que, à priori d'après les le résultats, passage en redevance ordures ménagères pour l'ensemble de la CCBD.

Le matériel sera mis à disposition.

Pas d'autres observations donc le Maire se retire pour laisser la présidence à Jacqueline PUGET, l'er adjoint, afin de procéder au vote de ce compte administratif 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget Ordures Ménagères.

## Eau/Assainissement/STEP: budget soumis à la TVA

Le CA 2013 de ce budget se solde par un déficit de la section d'exploitation de 54 124,06 € et un résultat positif sur la section d'investissement de 256 674,51 €.

A noter les restes à réaliser à reporter sur le BP 2014 concernant les travaux sur la source des Cypières.

### **FONCTIONNEMENT - Dépenses**

Globalement on peut dire que dans l'incertitude dans laquelle nous étions en début d'année, le coût de fonctionnement de ces services a été sous-estimé.

011 : charges à caractère général :

6061 : fourniture non stockables, 87 838,30 € : le coût des pompages et surtout la consommation électrique de la STEP d'Agnières.

611 : sous-traitance, 102 730 € : prestation de service pour la gestion de la STEP d'Agnières payée à la SAUR, dans ce CA deux années mandatées : 2012 pour 20 360 € et 2013 pour 51 764,98 €, plus élevée suite modification du contrat. Apparaît aussi sur cet article, l'épandage des boues par Recytec et le suivi de la qualité des boues.

6135 : locations mobilières, location d'un véhicule pour l'assainissement

6152 : sur biens immobiliers, ont été mandatées les dépenses de réparation et d'entretien des réseaux (débouchage...)

61558 : 12 756 € même type de dépenses : nettoyage réservoir par ORTEC pour 8190 €, réparation réseau camping car...

617 : études et recherches, 11 849,91 € : frais d'analyses d'eau potable, frais de contrôle du délégataire assainissement pour 3 825 €

6226 : honoraires, 13 700 €. audit de gestion des services par Agartha et BST.

6228 : divers, 3 303 € : convention assistance technique Conseil général

012 : frais de personnel :

Le budget, faute de trésorerie et de régularisation du chapitre, n'a pu rembourser que 66 922 € au budget général sur les 100 019,27 € en réel.

014: atténuation de produits

Versement des redevances Agence de l'eau

Opérations d'ordre : 6811, amortissement STEP St Etienne et STEP Agnières en partie.

### **Recettes**

70 : ventes de produits

70111 : vente d'eau aux abonnés, 183 944, 63 €

701241 : redevance pollution perçue auprès des usagers, 40 374,91 €

70128 : autres redevances, 151 915,59 €, surtaxes versées par la SEERC eau et assainissement

70611 : redevance assainissement, 74 128, 85 €, produit de redevance payée par l'usager

7068 : autres prestations de service, 14 290 € Participation pour assainissement (PAC) et remboursement par la SEERC d'un contrôle payé par la commune.

75 : autres produits de gestion courante

758 : produits divers, 14 457 €, prime épuration 2012 et 2013 pour la STEP d'Agnières.

### **INVESTISSEMENT – dépenses**

Dépenses d'équipement : 312 578,47 €

Réseau eau Ubac, maîtrise d'œuvre STEP Agnières, drains captage source des Cypières, remplacement pompes des Méyères et Garcins, réfection des réseaux d'assainissement front de neige de Super...

16: emprunts et dettes:

A noter au 1678 : 475 000 € de remboursement court terme contracté par Agnières pour la STEP.

Opérations d'ordre : amortissement St Etienne et STEP Agnières

## recettes

13 : subventions d'investissement : 239 592,70 €

13111 : Agence de l'eau : 30000 € sur STEP agnières, reste 241 000 € à encaisser sur 2014

13118 : autres : 67500 € : STEP et Cypières Etat

1313 : département : réfection réseaux assainissement super, STEP, Cypières, schéla directeur, recyclage boues.

10/ DOTATION

10222 : FCTVA, 311 245 € :

1068 : affectation résultat 2012.

1641 : virement du budget général pour remboursement court terme de 475 000 € car ce crédit avait été fait par le budget général d'Agnières.

Pas d'autres observations donc le Maire se retire pour laisser la présidence à Jacqueline PUGET, l'er adjoint, afin de procéder au vote de ce compte administratif 2013.

<u>Le conseil municipal</u> à **l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget Eau/Assainissement/STEP.

# **Village Bois**

Le CA 2013 de ce budget se solde, avec les reports de l'année N-1, par un excédent de la section d'exploitation de 160 396,30 € et un résultat négatif sur la section d'investissement de 43 176,41 €.

Jean-Paul SERRES note une marge intéressante sur ce budget et pense qu'il faudrait reprendre l'ensemble des soubassements de ces chalets,

Jacqueline PUGET précise que des travaux sont prévus sur 2014.

Le Maire précise qu'avec l'indépendance des trésoreries, et le fait que la trésorerie de ce budget ne peut pas être utilisée par les autres budgets incitent à faire ces travaux qui seront réalisés sans problème.

Pas d'autres observations, donc le Maire se retire pour laisser la présidence à Jacqueline PUGET, l'er adjoint, afin de procéder au vote de ce compte administratif 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget Village Bois.

## **Arcades Cinéma**: budget soumis à la TVA

Le CA 2013 de ce budget se solde par un excédent de la section d'exploitation de 13 297,97 € et un résultat négatif sur la section d'investissement de 12 460,37 €.

Le Maire rappelle que les recettes de ce budget viennent du budget principal.

Pas d'autres observations, donc le Maire se retire pour laisser la présidence à Jacqueline PUGET, ler adjoint, afin de procéder au vote de ce compte administratif 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget Arcades-Cinéma.

## **SPANC:**

Le CA 2013 de ce budget se solde par un excédent de la section d'exploitation de 7 710,85 €.

Dernier exercice pour ce budget car cette compétence est transférée à la CCBD à compter du 1er janvier 2014.

Pas d'autres observations, donc le Maire se retire pour laisser la présidence à Jacqueline PUGET, ler adjoint, afin de procéder au vote de ce compte administratif 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget SPANC.

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur marque de confiance.

## 2. Déclassement de la zone des parkings de La Joue du Loup

Projet de restructuration de l'entrée de la station de La Joue du Loup, ce projet implique la réorganisation des espaces publics et privés de ce secteur, projet qui a fait l'objet d'une modification du PLU. Ainsi une partie du parking public existant à l'entrée de la station sera pour partie remanié pour permettre la réorganisation de cet espace à partir des futurs permis de construire à déposer. Il convient de procéder au déclassement, en domaine privé, de la partie de parking actuellement classée dans le domaine public de la Commune.

Le conseil municipal avait par délibération décidé de lancer une enquête d'utilité publique pour permettre le déclassement de la zone des parkings à l'entrée de la station de la Joue du Loup. La préfecture a signalé que ce type d'opération ne nécessitait plus une enquête publique et que le conseil devait délibérer pour déclasser cette zone du domaine public.

<u>Le conseil municipal</u>, à l'**unanimité**, donne un avis favorable au déclassement de cette parcelle à la Joue du Loup; précise que ce déclassement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte de cette parcelle qui restera ouverte à la circulation.

## 3. Tarifs des Remontées Mécaniques 2014/2015

Comme chaque année le conseil doit valider les tarifs des remontées mécaniques pour la saison suivante. Le contrat de concession a fixé une formule de révision des prix s'appuyant sur des indices

INSEE: aciers profilés, prix à la consommation, coût horaire du travail des industries mécaniques et électriques. Le contrat prévoit également une augmentation des tarifs si de nouveaux investissements sont réalisés. L'exploitant des remontées mécaniques propose une augmentation de 3% des tarifs 2013/2014: 1,5 % de base de par le jeu des indices, plus 1,5 % négocié lors de la DSP restant à appliquer pour la construction du Télésiège du Sommarel mis en service cette saison.

Le Maire présente aux conseillers les nouveaux tarifs proposés, en comparaison des tarifs de la saison 2013/214.

<u>le conseil municipal</u>, à l'**unanimité**, approuve les tarifs proposés par l'exploitant des remontées mécaniques pour la saison 2014/2015.

## 4. Convention avec le SYME 05 pour les travaux d'enfouissement des lignes du Bas Gicons

Le Syndicat d'électricité a inscrit dans son programme 2013, la réalisation de l'enfouissement des lignes électriques du hameau des Bas Gicons. Une convention est proposée précisant également que le SYME réalisera pour le compte de la commune la reprise de l'éclairage public. Le coût des travaux est de 66 200 € HT dont 53 200 € pour les travaux électriques et 13 000 € pour l'éclairage public. La participation de la commune de 34 003,80 €.

Dans la priorité du SYME, la commune n'a pas de pouvoir décisionnel, travaux d'enfouissement sur les hauts Gicons puis finir sur Agnières, la Combe.

<u>Le conseil municipal</u>, à l'**unanimité**, approuve la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

**5.** Avenants de prolongation des contrats de DSP et de prestations de service de gestion des stations d'épuration avec la SEERC et la SAUR

Une procédure de délégation du service public d'assainissement de la commune doit être lancée d'ici la fin du mois de février. Cette procédure est longue et elle doit se terminer courant novembre 2014. Mais les contrats actuels de gestion se terminent en juillet 2014. Il est proposé de prolonger les contrats jusqu'au 31/12/2014 permettant ainsi de mener à bien la procédure de délégation et de maintenir une période en doublon en fin d'année entre les anciens gestionnaires et les nouveaux. Pour mémoire :

- \* La STEP de St Etienne est gérée par la SEERC dans le cadre d'une DSP en affermage. La commission de DSP (réunie le 12/02 avant la réunion du conseil) a donné un avis favorable sur l'avenant de prolongation qui porte la fin de contrat au 31/12/2014
- \* La STEP d'Agnières est gérée par la commune avec une prestation de services par la SAUR. Juqu'en septembre 2013, en saison d'hiver la SAUR en assurait une gestion complète et n'apportait qu'un appui hors saison à la commune. Un ler avenant a été conclu en septembre 2013, suite au départ de l'agent communal formé pour gérer la station confiant une mission complète à la SAUR y compris hors saison. Un deuxième avenant prolongeant le contrat jusqu'au 31/12/2014 aura un coût de 21 890.46 € HT.

Dans la procédure de DSP, en cours, il est prévu la gestion des STEP, des réseaux d'assainissement mais aussi des mini-stations d'épuration, contrat de l'ordre de 8 à 10 ans, avec des avenants éventuels pour entériner les modifications.

<u>Le conseil municipal</u>, à l'**unanimité**, approuve les avenants proposés et autorise le maire à signer ces documents.

6. Avenant de prolongation du contrat de DSP de l'eau (réseau de Superdévoluy) avec la SEERC

Le service de l'eau de Superdévoluy est géré par la SEERC. Ce contrat de DSP se termine également en juillet 2014. La commune souhaite reprendre en régie tous les réseaux d'eau communaux mais afin de faciliter la transition et étant donné que la SEERC gère également la STEP et emploie un agent sur le Dévoluy pour ces deux services, il est proposé de prolonger le contrat de DSP de 6 mois également permettant de faire coïncider procédure assainissement et reprise des réseaux d'eau. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise le maire à le signer.

## 7. Réouverture de l'alpage des Gicons : demande de subvention du Conseil Général

Guy MICHEL explique que les membres du groupement pastoral de Saint-Disdier, souhaitent la réouverture d'une partie de l'alpage de la Montagne de Saint-Gicon pour augmenter la ressource fourragère herbacée du secteur sur une surface totale d'environ 17 ha.

En décembre 2012, la Fédération Départementale des chasseurs a organisé, une réunion sur des préconisations de gestion issues du diagnostic des habitats de reproduction du Tétras-lyre sur le secteur de Saint-Disdier. Plusieurs secteurs ont été identifiés avec des recommandations d'intervention (débroussaillage avec maintien d'îlots pour permettre la nidation du tétras-lyre).

Parallèlement, le Conseil général des Hautes-Alpes lance un appel à projet 2014 sur la réouverture des milieux avec la possibilité de subventionner les travaux d'investissement à hauteur de 40% du montant des travaux HT.

La Commune du Dévoluy souhaite constituer un dossier de candidature et devra le déposer au plus tard le 21 février 2014. Le choix des candidats se fera le 14 mars 2014 pour un passage en commission permanente le 29 avril 2014.

Le montant de ce projet de débroussaillage est estimé à 40 000 € HT avec un financement du Conseil Général de 16 000 € soit 40 %.

<u>Le conseil municipal</u>, à l'**unanimité**, approuve le projet et son contenu et sollicite une subvention du conseil général selon le plan de financement suivant :

Montant de total de l'opération : 40 000 € HT

Conseil Général : 16 000 € soit 40 % Autofinancement : 24 000 € soit 60 %

## 8. Bail Emphytéotique avec le CNRS pour le plateau de Bure

Les communes de St Etienne et d'Agnières louaient au CNRS des parcelles sur le plateau de bure pour une surface d'environ 117ha par un bail emphytéotique conclu en 1980 et arrivé à échéance en 2010. Le conseil avait validé un projet de promesse de bail en 2013. Le CNRS a chargé un notaire de rédigé un nouveau bail de 30 ans. Ce contrat prévoit notamment le versement de 60 000 € au titre des années 2010 à 2013. Ensuite 20 000 € seront versés chaque année. Ce montant sera révisé tous les 3 ans selon l'indice INSEE du coût de la construction.

<u>Le conseil municipal</u>, à l'**unanimité**, approuve le bail emphytéotique et son contenu, autorise le maire à signer ce bail et lui donne mandat pour finaliser ce projet.

### **9.** Lotissement Lapiaz : vente des lots

Le notaire en charge de la rédaction des actes de ventes du lotissement des lapiaz demande une délibération autorisant la signature des actes.

La commercialisation est assurée par Louis LAPEYRE, il y a des candidats à l'achat de parcelles et le Maire précise que les travaux ne seront lancés que s'il y a vente de lots.

<u>Le conseil municipal</u>, à l'**unanimité**, autorise le maire à signer les actes de ventes des lots du lotissement « les Lapiaz ».

10 Poste agent de développement ensemble valléen : Modification du plan de financement de la demande de subvention Le conseil a délibéré lors de sa dernière séance afin de solliciter une subvention de l'Europe (FEDER) permettant le financement du poste d'agent de développement affecté à la réalisation des actions inscrites au PADS. Initialement le FEDER devait intervenir seul à hauteur de 80%. La région a décidé de financer également ces postes à 20%. Une nouvelle délibération doit donc être prise pour valider le nouveau plan de financement : FEDER : 60%, Région : 20%, autofinancement : 20%.

Ce financement est subordonné à une feuille de route précise pour l'agent qui outre le suivi des dernières actions en cours (chalet accueil du domaine nordique à La Joue du Loup, mise en place de la signalétique, sentiers thématiques...) devra faire l'évaluation du programme en cours et participer à l'évaluation d'au moins un programme sur un autre territoire et travailler sur la préparation et la préfiguration du programme suivant. Ce dernier point en collaboration avec la CC Buëch Dévoluy.

Rappel : Le montant de cette animation est estimée à 44 000 € HT avec un financement Région PACA de 8 800 € soit 20% et un financement FEDER de 26 400 € soit 60 %.

<u>Le conseil municipal</u>, à l'**unanimité**, approuve le projet et son contenu et approuve le plan de financement de l'opération.

# II. DSP du service assainissement : modification de la délibération initiale

A la demande du conseiller juridique intervenant dans le cadre de la mission d'assistance à la mise en place de la procédure de délégation de service public d'assainissement (confiée à la société AGARTHA environnement), il est opportun pour plus de sécurité juridique de reprendre la délibération d'intention de mettre en DSP ce service.

Il faut préciser le périmètre de cette DSP :

### I- Principales caractéristiques des prestations :

- ✓ La collecte et le traitement des eaux usées ;
- ✓ La gestion des processus épuratoires ;
- ✓ L'entretien courant des équipements mis à disposition, y compris le nettoyage et l'entretien des abords ;
- ✓ Le renouvellement des équipements électromécaniques mis à disposition ;
- ✓ L'entretien courant du réseau, les interventions nécessitant un remplacement de la canalisation pour une longueur inférieure à 12mètres linéaires ;
- ✓ La remise à niveau des petites stations d'épurations périphériques et tous travaux mis à la charge du délégataire dans les conditions définies par le contrat ;
- ✓ La surveillance, le contrôle, réglages et nettoyage de l'ensemble des équipements en place ;
- ✓ Le transfert des boues déshydratées de la STEP d'Agnières vers le hangar de stockage de la STEP de Saint-Etienne ;
- ✓ La gestion des espaces verts ;
- ✓ Le recrutement, la formation et l'encadrement du personnel affecté au service ;
- ✓ Le contrôle et le respect des normes sanitaires ;
- ✓ Un service d'astreinte 24h/24, en lien avec les équipements de télégestion ;
- ✓ L'information et l'assistance technique à la collectivité.

## 2- Ouvrages à exploiter :

- I station d'épuration en procédé de biofiltration de 7.500EH (Saint-Etienne) et déshydratation puis stockage des boues
- I station d'épuration en procédé lit fluidisé de 7.000EH (Agnières) et déshydratation des boues, stockage puis évacuation des boues vers la STEP de 7.500EH

- I station d'épuration de I50EH par procédé décanteur-digesteur suivi de drains d'épandage (l'Enclus)
- I station d'épuration de I50EH par procédé décanteur-digesteur et rejet en rivière (Le Courtil)
- I station d'épuration de 100EH par procédé décanteur-digesteur suivi d'un filtre à sable non drainé (Les Rioupes)
- I station d'épuration de 120EH par procédé décanteur-digesteur suivi de drains d'épandage (Le Collet)
- I station d'épuration de II5EH par procédé décanteur-digesteur suivi de drains d'épandage (Col de Festre)
- I station d'épuration de 60EH par procédé Filtres Plantés de Roseaux (Les Coutières)
- 3 installations d'assainissement de 25EH chacune environ par procédé fosse toutes eaux suivi de filtres à sables non drainés (Les Garcins)
- I installation d'assainissement de 40EH par procédé fosse toutes eaux suivi de filtres à sables non drainés (La Cluse)
- o I Poste de relèvement (PR des Chaumattes)

Au total, le linéaire du réseau principal d'assainissement s'établit à 34400 ml, pour un volume de facturation de 130.000 m3/an, en l'état.

Le descriptif des ouvrages qui précède fait ressortir une structuration du service en 5 pôles :

- la STEP de Saint-Étienne et les réseaux correspondants ;
- la STEP d'Agnières et les réseaux correspondants ;
- les 2 micro-stations d'Agnières, 4 de Saint-Étienne et 4 de La Cluse et les réseaux correspondants.

En fonction de la pertinence des offres et des coûts associés aux micro-stations, le contrat pourra retenir ou non ces trois derniers pôles dans le périmètre de la délégation. La durée du contrat est envisagée entre 5 et 8 ans en fonction des engagements de l'opérateur susceptible d'être retenu et ce, à compter du le janvier 2015 ou sa date de notification si postérieure, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme le principe d'une délégation de service public sous forme d'affermage du service de l'assainissement collectif des eaux usées sur le territoire de la commune du Dévoluy; autorise le lancement de la procédure de dévolution conformément au périmètre et aux modalités précédemment définies; habilite le Maire à signer tout acte et engager toute procédure, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Paul SERRES s'interroge sur la prise en charge de grosses réparations sur les réseaux ; Le Maire précise que le cahier des charges précisera tout cela et donne l'exemple de l'exploitation du réseau d'eau sur St Etienne : le délégataire approvisionne toutes les années un compte de renouvellement, défini en début de contrat, qui sera éventuellement utilisé pour des travaux.

### **Questions diverses**

Philippe MARINI rappelle l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme, jeudi 13 février.

La séance est levée à 20H 15